Société d'Études Documentaires et Critiques sur la Guerre

LES ORIGINES
DE
LA GUERRE

Lettres à la Ligue des Droits de l'Homme

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES ET CRITIQUES SUR LA GUERRE

8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8 (VIe)

1921

LES ORIGINES DE LA GUERRE

ONT PARU :

G. DEMARTIAL. — **Les Responsabilités de la Guerre. — Le Patriotisme et la Vérité,** 1 brochure. Editions *Clarté*, Paris 1920 . . . . 1 fr.

G. DEMARTIAL. — **De quelques Dogmes sur les Origines de la Guerre,** rapport présenté au congrès de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme, 27 juin 1920, 1 brochure.

G. DEMARTIAL. — **Les Origines de la Guerre.** Le conflit austro-serbe et le gouvernement italien. *Rassegna internazionale* Nos 6-7, Novembre 1920.

Louis GUÉTANT. — **Rapport sur le Traité de Versailles et les Responsabilités de la Guerre,** 1 brochure, Imprimerie Traquet, Lyon 1921.

Fernand GOUTTENOIRE DE TOURY. — **Poincaré a-t-il voulu la guerre ?** Préface de Henri Barbusse, 1 vol. Editions *Clarté*, Paris 1920 . . . . 4 fr. 50

Fernand GOUTTENOIRE DE TOURY. — **La Politique russe de Poincaré,** 1 brochure. . . . . 1 fr. 50

EN PRÉPARATION :

A. PEVET. — **Les Traités d'alliance tels qu'ils étaient en 1914,** 1 brochure. Editions *Clarté*.

A. PEVET. — **Les Responsables de la Guerre,** 1 volume.

MATHIAS MORHARDT. — **Le Crime de Sérajevo et la Guerre,** 1 vol.

MATHIAS MORHARDT. — **M. Raymond Poincaré et les Origines de la Guerre,** 1 brochure.

Imp. de la Société d'Études Documentaires, 8, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Société d'Études Documentaires et Critiques sur la Guerre

LES ORIGINES
DE
LA GUERRE

Lettres à la Ligue des Droits de l'Homme



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES ET CRITIQUES SUR LA GUERRE
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8 (VIe)

1921

LES ORIGINES DE LA GUERRE

LETTRES
A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Au moment où la Société des Nations était réunie à Genève, le Comité de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre décidait d'adresser au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme la lettre suivante :

Paris, 18 novembre 1920.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Il n'appartient pas à la « Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre » d'intervenir dans les discussions publiques. Instituée il y a cinq ans en vue de la recherche désintéressée de la vérité, elle ne saurait prendre parti ni dans les conflits qui se prolongent, ni dans ceux que provoquent chaque jour les erreurs et les passions. Mais elle a, du moins, le devoir de mettre à la disposition des organismes qui, com-

me la Ligue des Droits de l'Homme, par exemple, assument la noble mission d'agir incessamment en faveur des principes juridiques et moraux les plus élevés, les documents, les faits et les preuves qu'elle a réunis laborieusement jusqu'à présent, et dont la divulgation serait de nature à dissiper les préjugés, à apaiser les rancunes et à désarmer les haines. La Société des Nations, dont la Ligue des Droits de l'Homme a salué la création avec un enthousiasme caractéristique, est précisément aujourd'hui réunie à Genève, sa capitale. Peut-être jugerez-vous que le moment est opportun, et que, sur un point où nous avons établi une réalité certaine, il y a lieu de ruiner l'un des malentendus qui contribuent à retarder la réconciliation générale des peuples, si nécessaire pourtant au relèvement de l'Europe et à la sauvegarde de la civilisation.

Aux termes du traité de Versailles, vous ne l'avez pas oublié, Messieurs, les gouvernements alliés et associés ont institué une juridiction qui, prononçant souverainement, a déclaré l'Allemagne et ses alliés responsables de la guerre et les a condamnés à en réparer les dommages. Sur les conditions dans lesquelles cet arrêt a été rendu, en l'absence de l'accusé, et alors qu'il n'était admis ni à discuter ni même à connaître les charges relevées contre lui, il est superflu d'insister ici. Voici le texte de l'article 231 qui contient la sentence :

« Les gouvernements alliés et associés décla-

rent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »

Le problème des responsabilités dans le déclenchement des hostilités n'a donc pas seulement une importance historique décisive. C'est à l'heure actuelle la question primordiale. Elle domine les délibérations de la Société des Nations, comme elle domine l'esprit public en France, chez les peuples alliés et chez les peuples vaincus. La Société d'Etudes documentaires et critiques y a consacré des travaux considérables que les circonstances ne lui ont malheureusement pas encore permis de publier. Mais voici, du moins, un fait qu'il nous est possible de détacher aujourd'hui des patientes investigations auxquelles nous avons procédé. Nous le livrons à votre conscience.

Le 30 juillet 1914, vers 10 heures du soir, l'honorable M. Lardy, alors ministre de Suisse à Paris, était appelé au téléphone par son collègue, M. Lahovary, ministre de Roumanie. M. Lahovary lui exposait qu'il venait de dîner au cercle de l'Union, comme de coutume, avec le comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie :

« Les choses peuvent encore s'arranger, lui avait dit le comte Szecsen. Il faut qu'elles s'ar-

rangent... Que la Serbie nous demande de discuter directement avec elle.... »

Le ministre de Roumanie et l'ambassadeur d'Autriche ayant estimé, après examen de cette proposition, que, dans les circonstances présentes, M. Lardy était le diplomate le mieux placé pour intervenir utilement en vue de régler le conflit, M. Lahovary lui demandait, en son nom et au nom de son collègue d'Autriche-Hongrie, de vouloir bien s'en charger. Le ministre de Suisse répondait aussitôt qu'il prendrait volontiers cette initiative. Il tenait auparavant toutefois à ce que son gouvernement l'y autorisât.

Dès le lendemain matin, 31 juillet, il télégraphiait à Berne. Il rédigeait lui-même la dépêche qui fut assez longue et minutieusement détaillée. Il refusa, d'ailleurs, de la faire transcrire en langage chiffré. « Il vaut mieux, estima-il, qu'elle soit envoyée « en clair ». Le gouvernement français en aura connaissance plus tôt et pourra prendre les dispositions qu'il jugera utiles si je suis appelé à intervenir. »

La réponse de Berne n'arrivait que dans la soirée. Elle donnait à M. Lardy les pouvoirs les plus étendus : « Faites tout ce que vous pourrez, lui disait-on, pour éviter la guerre. »

M. Lardy s'empressait alors de se mettre par le téléphone en rapport avec M. Vesnitch, son collègue de Serbie, à qui il faisait part de la suggestion autrichienne. M. Vesnitch déclara qu'en ce qui le concernait il était prêt à prendre l'initiative d'une conversation avec le comte Szec-

sen. Mais il fallait obtenir auparavant l'autorisation du gouvernement français.

C'est le 1[er] août, dans la matinée, que le ministre de Suisse se présenta au ministère des Affaires étrangères. Il fut reçu par l'un des hauts fonctionnaires du quai d'Orsay qui se borna à lui répondre : « C'est trop tard ! »

Or, il suffit de mettre cette réponse en présence des faits pour constater qu'il n'était pas trop tard. A cette date encore la paix pouvait être maintenue. Du reste le gouvernement français l'affirmait solennellement lui-même en lançant, le 1[er] août, à 4 heures de l'après-midi, la proclamation qui porte la signature du Président de la République et de tous les ministres :

... La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparaît comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur. Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir...

L'examen des documents montre que le gouvernement français n'a fait aucun effort pour seconder la démarche de l'Autriche en vue de maintenir la paix et que la Serbie, tenue en tutelle étroite par notre diplomatie, n'a même pas été autorisée à répondre à la proposition de pourparlers qui lui était faite.

Le Comité de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la Guerre.

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme consacra deux séances, le 18 et le 20 décembre 1920, à examiner la lettre de la Société d'Etudes. M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne et vice-président du Comité central, avait été chargé de procéder à une enquête. Il a publié, dans l'*Ere Nouvelle* du 27 décembre 1920, les résultats de cette enquête ainsi que quelques-uns des documents qui lui furent communiqués au ministère des Affaires étrangères. A la suite de la discussion qui s'institua, le Comité central, à l'unanimité moins une voix et deux abstentions, adopta la résolution suivante :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, saisi par la Société d'Etudes documentaires et critiques d'une lettre accusant un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de s'être refusé, le 1er août 1914, à une démarche qui aurait pu empêcher le déchaînement du conflit, estime, après examen des documents présentés, que cette accusation n'est ni fondée ni justifiée.

Cependant la lettre de la Société d'Etudes provoquait de nombreuses controverses. D'autre part, M. Lahovary, dans le *Matin*,

et le colonel Feyler, dans le *Journal de Genève*, apportaient diverses précisions au récit de la Société d'Etudes. Nous adressions dans ces circonstances la nouvelle lettre qui suit à M. F. Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme :

16 janvier 1921.

Mon cher Président,

Le lendemain du jour où vous me demandiez avec tant de véhémente insistance de reconnaître que M. Lardy n'a pas fait la démarche du 1er août au ministère des Affaires étrangères, en vue du maintien de la paix, M. Lahovary, ministre de Roumanie à Rome, publiait dans le *Matin* du 4 janvier un récit complet de cette démarche à laquelle il s'est personnellement associé. Comme M. Lardy, M. Lahovary a trouvé le quai d'Orsay irréductiblement fermé à toute proposition de paix. M. Lahovary affirme même que lorsqu'il se présenta aux Affaires étrangères le 1er août dans la matinée, on lui déclara que tout espoir était perdu « parce que la veille l'Allemagne avait brusquement déclaré la guerre à la Russie ». Or, c'était là un mensonge effronté de notre diplomatie. L'Allemagne n'a déclaré la guerre à la Russie le 1er août 1914 qu'à 7 heures du soir après avoir fait à Saint-Pétersbourg les pressantes et réitérées démarches dont M. Paléologue publie, avec la plus stupéfiante inconscience, le dramati-

que récit dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1921.

Que reste-t-il, dans ces conditions, de l'ordre du jour que le Comité Central a voté à la presque unanimité ? Je laisse à votre conscience mieux éclairée le soin d'en juger.

Agréez, etc.

Mathias MORHARDT.

A cette lettre, M. Ferdinand Buisson a répondu en ces termes :

Janvier 1921.

Mon cher Collègue et Ami,

Combien il est donc difficile de se faire comprendre, même entre gens parfaitement sincères ?

Tout ce que je vous ai dit avec « véhémente insistance » c'était ceci : Vous avez accusé expressément Berthelot de *s'être borné* à dire : C'est trop tard !

Et l'on vous a prouvé qu'il ne s'est *pas borné* à ce propos, puisque, dès le lendemain, matin ou après-midi, il a télégraphié aux ambassades françaises en des termes qui prouvaient que, bien qu'il fût bien tard, il ne croyait pas encore qu'il fût trop tard.

Cela, c'est un fait matériel que vous avez ou ignoré ou tu ou méconnu. Je vous disais que vous vous deviez à vous-même de rectifier votre inexactitude, d'ajouter à votre version primitive,

au moins incomplète, le supplément de renseignements que vous n'avez pas donné, mais que vous aviez le devoir de donner dès qu'il est établi, sauf à le discuter, bien entendu, comme vous le croirez bon.

Au lieu de cela, vous m'écrivez que M. Lahovary et M. Paléologue donnent des appréciations et des détails qui confirment votre manière de voir....

Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de savoir si, oui ou non, vous avez accusé Berthelot de n'avoir rien fait, rien dit d'autre que de s'écrier : « Il est trop tard », alors que vous avez la preuve qu'il a fait et dit autre chose. Et vous ne voulez pas retirer votre accusation, manifestement erronée, vous ne voulez pas convenir publiquement de la réalité d'un fait que vous avez publiquement nié !

Voilà ce que je ne puis comprendre, eussiez-vous cent mille fois raison sur le fond de l'affaire. On n'a pas le droit de se refuser à une rectification quand on a eu, même involontairement, le malheur d'affirmer une chose reconnue fausse.

Cela prouve que les vérités les plus évidentes peuvent être obscurcies par des préoccupations qui se croient supérieures à l'obligation élémentaire de la vérité.

Bien cordialement à vous,

Ferdinand Buisson.

Le 23 janvier 1921, nous adressions à M. Ferdinand Buisson la lettre suivante :

Paris, 23 janvier 1921.

Mon cher Président,

Une fois de plus, je déplore que la Ligue des Droits de l'Homme ait refusé d'ouvrir l'enquête sur les origines de la guerre que je la supplie en vain d'ouvrir depuis près de six ans. Une fois de plus, je déplore qu'elle ait refusé d'examiner, ligne par ligne, mot par mot, les documents que les chancelleries ont, de gré ou de force, mis sous nos yeux jusqu'aujourd'hui. Notre principal antagoniste, M. Victor Basch, reconnaît cette erreur fondamentale. Il fallait que le Comité Central, fidèle à ses nobles méthodes, publiât tous les documents. Il fallait qu'il en tirât tout ce qu'ils contiennent de vérité. Aucun devoir n'importait plus que celui-ci. Vivants ou morts, tous ceux qui ont pris part à la lutte avaient le droit de savoir pourquoi on s'est battu. Au surplus, quelle haute leçon de moralité ! En établissant les responsabilités de la guerre, la Ligue des Droits de l'Homme n'exerçait-elle pas la médiation souveraine de la raison ? S'il existe quelque espoir que la guerre devienne impossible jamais, n'est-ce pas le jour où nul ne sera sûr d'échapper au jugement de la conscience humaine ?

Mais c'est bien la pire des calamités que nos aînés et nos maîtres, ces hommes d'Etat, ces professeurs, ces historiens dont les enseigne-

ments nous ont guidés jusqu'aujourd'hui ne sachent même pas ce que les plus humbles d'entre nous ont constaté cent fois en feuilletant les livres diplomatiques. Votre lettre, mon cher Président, — je le dis avec une indicible tristesse — témoigne de la plus complète confusion. Il est manifeste que vous n'avez mesuré ni la valeur ni le sens des pièces et des faits que vous citez. Pas un de vos arguments ne s'appuie sur le fait matériel et précis auquel vous considérez qu'il se rapporte. La démonstration en est facile. Je vous ai parlé d'une démarche de M. Lardy qui a été faite le 1er août 1914, au quai d'Orsay, en vue du maintien de la paix. Vous me répondez par une démarche du comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche, qui a eu lieu le 31 juillet 1914. Vous n'apercevez même pas que les documents que vous invoquez détruisent totalement la thèse que vous soutenez et apportent à nos révélations la plus décisive et la plus triomphante des confirmations !

La vérité, je vais vous la montrer une fois de plus. Peut-être le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, revenant à ses traditions abandonnées, voudra-t-il bien la voir enfin :

I

Je vous ai dit, il y a quatre ans déjà, et j'ai répété le 18 novembre dernier, en vous donnant les précisions que vous m'aviez demandées, que M. Lardy, ministre de Suisse, a fait, le 1er août 1914,

au nom de l'Autriche-Hongrie, une démarche au quai d'Orsay en vue du maintien de la paix ; je vous ai dit qu'il fut reçu par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères et je vous ai dit que celui-ci, au nom du gouvernement français, lui a répondu : « C'est trop tard ! »

M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, chargé par vous de procéder à une enquête au ministère des Affaires étrangères, est allé interroger les fonctionnaires intéressés. Le fait que j'ai révélé est-il matériellement exact ? On lui répond : Il est faux ; on n'a pas vu M. Lardy, paraît-il, le 1er août 1914, au ministère des Affaires étrangères. Tel est le débat. C'est sur cette simple dénégation que vous m'invitez à déclarer que je me suis trompé.

Je ne me suis pas trompé. Certes, je rendrai aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères la pleine justice qui leur est due. Ils ont remis à M. Victor Basch une foule de documents qui appuient et fortifient ma thèse de la manière la plus inattendue. Mais avant de les examiner, je tiens, en ce qui concerne la démarche de M. Lardy, à enregistrer trois confirmations décisives et irréfutables :

1° Dans son numéro du 29 décembre 1920, la *Tribune de Genève* a publié une dépêche de son correspondant de Berne qui déclare avoir reçu de source autorisée — les rapports adressés de Paris par M. Lardy, au jour le jour, sur cette intervention sont déposés aux archives fédérales

— l'assurance que la démarche du ministre de Suisse a bien eu lieu le 1er août 1914.

2° Dans le *Journal de Genève* du 1er janvier 1921, le colonel Feyler fournit cette précision : « M. Lardy s'est bien rendu au quai d'Orsay, mais dans l'après-midi du 1er août et non dans la matinée. »

3° Dans le *Matin* du 4 janvier 1921, M. Lahovary, ancien ministre de Roumanie à Paris, après avoir, pour plus de certitude, consulté ses « notes » et ses « rapports », donne sur cette démarche à laquelle il s'est personnellement associé, des détails circonstanciés. M. Lahovary est allé lui-même appuyer la proposition autrichienne au ministère des Affaires étrangères, dans la matinée du 1er août. Or, on ne lui a pas opposé seulement l'inexorable formule : « C'est trop tard ! » on lui a dit que « la veille, l'Allemagne avait brusquement déclaré la guerre à la Russie », ce qui constitue une imposture exécrable, puisque l'Allemagne n'a déclaré la guerre à la Russie que ce même jour, 1er août, à 7 heures du soir.

Et il existe une quatrième confirmation qui n'est pas moins caractéristique: C'est le récit de la démarche de M. Lardy qui a paru dans le *Figaro* du 22 octobre 1917, sous la signature de M. Ernest Daudet. Il est bien évident que la censure n'eût pas autorisé la publication de ce récit si le ministère des Affaires étrangères avait pu en contester l'exactitude.

Il est donc matériellement établi que la démar-

che de M. Lardy a eu lieu le 1er août 1914 en vue du maintien de la paix, dans les conditions que j'ai exposées précédemment. Il ne reste rien de l'enquête à laquelle M. Victor Basch croit avoir procédé. Et l'ordre du jour par lequel le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni sous votre présidence, le 20 décembre 1920, a décidé, à l'unanimité moins une voix — la mienne ! — que l'accusation déposée entre ses mains depuis plus de quatre ans n'est ni « fondée » ni « justifiée, » s'écroule de lui-même dans le néant.

Au surplus, la démarche de M. Lardy n'est pas la seule que l'Entente ait repoussée. Nous allons examiner celles du comte Szecsen et du comte Szapary. Il en est une autre qui, selon moi, était plus intéressante encore parce qu'elle satisfaisait, en même temps, au besoin de paix que nous éprouvions et au sentiment de justice qui se trouvait dans les consciences droites en présence de l'abominable assassinat de Sérajevo: c'est la proposition italienne. Mon éminent collègue et ami de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre, M. Georges Demartial, en a exposé les péripéties avec autant de soin que de sagacité dans la *Rassegna internazionale*. Son travail eût fait honneur aux *Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme*. On a refusé de l'insérer. Et, lorsque j'ai voulu en donner lecture au Comité Central, on m'a brutalement retiré la parole. Tels sont quelques-uns des excès que la passion nationaliste et chauvine inspire aujourd'hui, hélas ! à la grande association qui revendique

l'honneur de défendre les plus hauts principes de morale et de justice, et qui représente, aux yeux du monde, la recherche désintéressée de la Vérité !

II

Voyons, maintenant, les révélations que M. Victor Basch nous a apportées du ministère des Affaires étrangères. J'attendais pour les examiner publiquement qu'elles eussent toutes paru. Les *Cahiers des Droits de l'Homme* sont restés muets jusqu'à présent. Mais M. Victor Basch en a donné quelques fragments dans l'*Ere Nouvelle* du 27 décembre dernier (1). C'est de ces fragments que nous allons, si vous le voulez bien, nous entretenir un moment.

Nous savions (voir la dépêche n° 120 du *Livre jaune français*) qu'une démarche importante en vue du maintien de la paix avait été faite le 31 juillet 1914, au ministère des Affaires étrangères, par le comte Szecsen lui-même, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris. C'est M. Viviani qui, le 1er août, en communique la nouvelle à tous les ambassadeurs de France. Il la qualifie, d'ailleurs, de « vague ». Ai-je besoin de vous rappeler ce texte dont nous avons eu si souvent, à la Société d'Etudes, l'occasion de scruter le sens volontairement sibyllin ?

« L'ambassadeur d'Autriche, dit M. Viviani, a laissé entendre que si son gouvernement ne pou-

(1) Ces fragments ont paru, enfin, dans les *Cahiers* du 25 janvier 1921.

vait répondre aux questions des puissances parlant en leur propre nom, il pourrait sans doute répondre à la Serbie ou à une puissance lui demandant ses conditions au nom de la Serbie. Il ajoutait qu'il y aurait là peut-être encore « une possibilité (de paix) ».

J'insisterai d'abord, mon cher Président, sur la note dans laquelle le haut fonctionnaire qui a reçu le comte Szecsen a consigné les termes de la communication personnelle de l'ambassadeur d'Autriche. Comment cette communication, qui tient en substance dans une ligne : « Il appartiendrait à la Serbie de demander à l'Autriche ses conditions », s'est-elle transformée en la lourde, obscure et incorrecte logomachie de la dépêche signée par M. Viviani ?

Si la Ligue des Droits de l'Homme, gardienne des principes de la démocratie et chargée du contrôle des Pouvoirs publics, avait rempli vis-à-vis des citoyens français l'impérieux devoir qui est le sien, que de questions pressantes et précises elle aurait posées, depuis six ans, à notre diplomatie sur le sens de ces mots amphigouriques ? Que de fois elle aurait sollicité M. Viviani de dire pourquoi, recevant le comte Szecsen, il s'est contenté d'une démarche « vague », pourquoi il ne lui a pas immédiatement demandé les éclaircissements indispensables, et pourquoi, surtout, — tenant le bout du fil par lequel les négociations peuvent être renouées et qui, habilement utilisé, assurerait le salut de la civilisation européenne — il l'a négligemment coupé sans envoyer la

moindre instruction à nos ambassadeurs, sous le prétexte que le baron de Schoen venait de déménager ses archives?...

Et il est une autre question que la Ligue des Droits de l'Homme n'eût pas manqué de poser: pourquoi M. Viviani parle-t-il à tous les ambassadeurs de France d'une démarche si grave sans qu'aucun autre document du Livre jaune en donne le texte et dise où, comment, à quelle heure et à qui le comte Szecsen l'a faite ?.... Aujourd'hui, grâce à M. Victor Basch, nous savons la vérité, enfin, sur ce point essentiel. M. Viviani n'a pas pressé de questions le comte Szecsen pour une raison radicale. Ce n'est pas lui qui l'a reçu ; c'est M. Philippe Berthelot. Nous allons voir comment, à quelle heure et dans quelles émouvantes circonstances. Mais, dès ce moment, je me tourne vers la Ligue des Droits de l'Homme et je lui dis: Il y a là, dans le *Livre jaune,* une lacune caractéristique ; elle est évidente ; elle constitue le plus flagrant des mensonges par omission. Pourquoi avez-vous gardé le silence ? Pourquoi n'avez-vous jamais demandé, depuis six ans, les explications que vous avez le droit d'exiger et qu'on vous apporte spontanément aujourd'hui — encore que vous n'en soupçonniez même pas la gravité ?

Mais la dépêche de M. Viviani ne prouve pas l'existence d'un seul mensonge par omission : il y en a un autre. M. Viviani parle, en effet, d'une seconde démarche. A Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur d'Autriche, le comte Szapary, est allé

voir M. Sazonoff le 31 juillet. Pour le chef du gouvernement français, cette seconde démarche est plus « précise » que la première et il reconnaît qu'elle a été faite « dans un sens conciliant »:

« A Pétersbourg, télégraphie M. Viviani, l'ambassadeur d'Autriche est venu voir M. Sazonoff et lui a déclaré que son gouvernement consentait à entamer une discussion quant au fond de l'ultimatum adressé à la Serbie. »

Comment M. Viviani a-t-il reçu cette nouvelle « précise » et qui était si éminemment de nature à maintenir la paix ? Par qui ? A quelle heure ? Dans quels termes ? Quels éclaircissements a-t-il aussitôt réclamés? Interrogez le *Livre jaune!* Il est muet. Muet aussi le *Livre orange russe.*

Quant à la Ligue des Droits de l'Homme, elle est loin de songer à procéder à une enquête quelconque sur ces faits. Et c'est fortuitement, à la suite de notre lettre du 18 novembre, relative à la démarche de M. Lardy, qu'elle reçoit, grâce à M. Victor Basch, l'explication du mystère qui enveloppe la démarche Szapary et qu'elle n'a jamais tenu à élucider.

Ce n'est pas tout. La dépêche de M. Viviani (N° 120) a une troisième lacune, plus inexplicable, peut-être plus révélatrice aussi. M. Viviani fait part de la double démarche pacifique de l'Autriche à toutes nos ambassades : Londres,

Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome. Pourquoi n'en fait-il pas part à Belgrade ? Pourquoi le gouvernement serbe doit-il ignorer que l'Autriche est disposée à discuter avec lui sur le fond même de l'ultimatum ? C'est pourtant la victoire diplomatique de la Serbie ! Et c'est la paix ! On néglige de l'en prévenir. Or, M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, est là. M. Philippe Berthelot le dit. M. Lahovary l'accompagne. Il est prévenu des intentions conciliantes de l'Autriche. A cette heure même, il rôde dans les antichambres du quai d'Orsay, attendant en vain qu'on l'autorise à entrer en conversation avec le comte Szecsen !...

Devant ces faits matériels, certains, incontestables, évidents, quelle est l'attitude de la Ligue des Droits de l'Homme ? Hélas ! si chatouilleuse, il y a vingt ans, sur des questions de virgule ou sur des problèmes de syntaxe, et alors qu'il s'agissait d'une seule victime des Pouvoirs publics, elle reste inerte aujourd'hui que notre diplomatie secrète a su faire deux millions de cadavres !

III

Il résulte donc des documents recueillis par M. Victor Basch au ministère des Affaires étrangères et qui sont aujourd'hui publics (1), que

(1) Au Comité Central, dans la séance du 18 décembre, on m'a demandé de m'engager à ne divulguer aucun de ces documents avant qu'ils aient été publiés.

c'est M. Philippe Berthelot qui a reçu, on ne sait à quel moment exact, de M. Isvolski, le 31 juillet, la nouvelle de la démarche « précise » faite à Pétersbourg par le comte Szapary « dans un sens conciliant ».

Quant à la démarche du comte Szecsen, à Paris, elle se place le 31 juillet à 11 heures 15 du soir. M. Viviani la juge « vague ». C'est faux ! Cette indication d'heure est, à elle seule, hautement significative. Il est hors de contestation possible qu'un ambassadeur qui se présente à 11 heures 15 du soir au quai d'Orsay, a une communication urgente et sérieuse à faire.

Or, que nous révèlent les documents apportés par M. Victor Basch ? Ils nous révèlent un fait monstrueux. M. René Viviani n'est pas au ministère des Affaires étrangères et nul ne sait où on peut le trouver. C'est M. Philippe Berthelot qui le déclare à M. Victor Basch. Et l'enquêteur de la Ligue des Droits de l'Homme n'en éprouve nulle surprise, non plus que le Comité Central à qui il en communique la révélation. La chose est si aimable et si naturelle ! Pourquoi demanderait-on compte au pilote défaillant qui, dans ce moment suprême, a abandonné le gouvernail ? Dormez, dormez, pauvres et crédules femmes de France qui croyez que, dans ces heures solennelles, le gouvernement de la République veille sur vos enfants! Dormez aussi, bons citoyens !.... La Ligue des Droits de l'Homme continue d'exercer sur les Pouvoirs publics le rigou-

reux et sévère contrôle qu'elle a promis d'exercer !...

C'est donc M. Philippe Berthelot et non M. René Viviani qui reçoit le comte Szecsen. Le comte Szecsen est un « honnête homme ». M. Poincaré lui-même lui rend hommage. (*Matin*, 20 décembre 1920.) Il l'a toujours connu, dit-il, « animé d'intentions pacifiques ». Comment recevra-t-on ce messager de paix ?... M. Philippe Berthelot est prévenu de l'importance de la démarche que vient faire le représentant de l'Autriche. Il sait par M. Isvolski, qui lui en a précédemment apporté la nouvelle, que le comte Szapary a fait auprès de M. Sazonoff, dans la même journée, une démarche analogue, démarche « précise » et qui s'inspire d'un « esprit conciliant ». On va donc « arrêter les empires du Centre sur la pente fatale », comme dit M. Poincaré. M. Philippe Berthelot va presser le comte Szecsen de questions nettes, passionnées, réitérées ? Il va l'interroger à fond sur la « possibilité » (de paix) qu'entrevoit l'ambassadeur d'Autriche ? Il va en tirer tout ce qu'il sera humainement possible d'en tirer afin d'éviter l'imminente catastrophe ? Il va prévenir M. Vesnitch, qui n'attend qu'un signe pour s'entretenir avec le représentant de l'Autriche ? Il va faire chercher partout l'introuvable M. Viviani ? Il va prévenir M. Poincaré qui, lui du moins, est à son poste au palais de l'Elysée ? Pas du tout ! M. Philippe Berthelot reçoit le comte Szecsen avec l'élégant scepticisme qui est de rigueur dans le monde

diplomatique. Il résume sur une feuille de papier le sens de la communication autrichienne. Et il ajoute, au crayon, qu'il a répondu, à titre tout à fait privé, « qu'il paraissait bien tard et qu'on était gagné par les événements ». Après quoi, fatigué par on ne sait combien de nuits consécutives de veille, il va à son tour prendre un légitime repos jusqu'à six heures du matin, heure à laquelle — M. Viviani toujours absent — il fera part, avec le même détachement, aux ambassadeurs de Vienne, de Rome et de Pétersbourg, de la visite du comte Szecsen — sans envoyer, cela va de soi, la moindre instruction à ceux-ci, ce dont, au surplus, il serait bien empêché, ses fonctions subalternes ne l'y autorisant pas (1).

Mon cher Président, il faut ignorer tout du problème des origines de la guerre pour nier l'importance capitale des deux lignes inscrites au crayon par M. Philippe Berthelot au-dessous du compte rendu de la démarche autrichienne.

Et d'abord, je vous prie de constater que si on

---

(1) M. Victor Basch n'a publié dans l'*Ere Nouvelle* que les dernières lignes de ce document. Les voici :

« Les quelques paroles ajoutées à titre personnel par l'ambassadeur d'Autriche laissaient l'impression qu'il ne considérait pas encore toute conciliation comme impossible : la démarche de l'ambassadeur autrichien auprès de M. Sazonoff, dont vient de me rendre compte M. Isvolski, accentue cette impression.

« Il semble donc, puisque d'autre part, le gouvernement russe accepte la proposition anglaise (qui implique l'arrêt des préparatifs par tous les intéressés), que la paix puisse, même à cette heure tardive, être préservée, la Russie liant l'arrêt de ses préparatifs à l'arrêt de l'Autriche et des autres puissances, si le désir de la paix à Berlin est sincère. »

déclare, au quai d'Orsay, n'avoir pas dit, le 1er août, à M. Lardy: « C'est trop tard », on reconnaît, en revanche, avoir dit, la veille, 31 juillet, à 11 h. 1/4 du soir, à l'ambassadeur d'Autriche en personne : « Il est bien tard ». Si vous voulez bien prendre le soin d'y réfléchir un instant, vous reconnaîtrez que l'aveu de cette réponse est infiniment plus important et plus caractéristique que l'accusation que j'ai formulée. Mais il ne vaut vraiment pas la peine, dans un pareil débat, de triompher sur les mots. C'est les faits qui comptent.

Pourquoi est-il « bien tard ? » Quels sont les événements par lesquels on est « gagné », comme dit M. Philippe Berthelot ?

De deux choses l'une, ou c'est la diplomatie de l'Entente qui provoque la guerre ou c'est les Empires centraux qui nous attaquent. A laquelle des deux hypothèses répond la note au crayon de M. Philippe Berthelot?

La question est de la plus élémentaire simplicité. Si nous sommes attaqués par les Empires centraux, les mots « il est bien tard » sont absurdes et inexplicables. Pour un peuple attaqué, il ne saurait être « bien tard », même à cette date du 31 juillet, onze heures et quart du soir. Du reste, l'auteur principal de l'agression lui-même recule; il apporte une « possibilité » (de paix). A ce moment, au surplus, la France n'est nullement attaquée. Nous ignorons absolument si elle le sera, quand elle le sera, par qui elle le sera, et comment elle le sera. Et puisque,

d'eux-mêmes, les Empires centraux offrent de s'arrêter « sur la pente fatale », comme l'écrit M. Poincaré, rien n'est plus facile que de faire la paix.

Mais si c'est l'autre hypothèse qui est vraie, si c'est la mobilisation générale russe, follement encouragée par notre diplomatie, qui provoque l'inévitable catastrophe, alors la note au crayon de M. Philippe Berthelot prend un sens terriblement accusateur. « Il est bien tard », cela signifie que les hostilités sont déclenchées. Au mépris du traité d'alliance franco-russe du 27 décembre 1893, la Russie a été autorisée par la France à décréter la mobilisation générale alors que, pourtant, elle n'était nullement menacée. « Nous sommes gagnés par les événements », cela signifie que — la mobilisation générale russe étant la guerre — il n'est plus possible de revenir en arrière et d'accepter la proposition de paix que formule l'Autriche.

Ce point est si capital que je vous demande la permission, mon cher Président, d'insister. Je réclame ici toute votre attention.

Que dit la convention militaire franco-russe approuvée définitivement par la Russie le 27 décembre 1893 ?

Elle stipule, article 2, que « dans le cas où les forces de la Triple Alliance viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement, et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs for-

ces et les porteront le plus près possible de leurs frontières ». (3e *Livre jaune,* n° 71.)

Le négociateur de la France, le général de Boisdeffre, dans son entrevue avec le tsar, avait été, dès le 18 août 1892, appelé à préciser le caractère de cet article 2. Il déclare lui avoir dit ce qui suit :

« Je lui ai fait remarquer (au tsar) que la mobilisation c'était la déclaration de guerre ; que mobiliser c'était obliger son voisin à en faire autant ;... laisser mobiliser un million d'hommes sur sa frontière, sans en faire simultanément autant, c'était s'interdire toute possibilité de bouger ensuite, et se placer dans la situation d'un individu qui, ayant un pistolet dans sa poche, laisserait son voisin lui en mettre un armé sur le front sans tirer le sien. »

« C'est bien comme cela que je le comprends », répondit le tsar (3e *Livre jaune,* n° 71).

Le 27 août 1892, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, avait interprété dans un sens purement défensif l'esprit de la convention. Sa lettre à M. de Montebello, ambassadeur de France, renferme ces graves paroles qui écrasent de tout leur poids les hommes d'Etat et les diplomates qui présidaient en 1914 aux destinées de la France:

« Si l'Autriche, à l'occasion de quelque incident dans les Balkans, prenait certaines mesures de précaution en mobilisant deux ou trois corps d'armée, il serait évidemment excessif et contraire à nos intérêts communs de nous obliger

à porter immédiatement la totalité de nos forces le plus près possible de la frontière. »

Et M. Ribot insistait avec énergie sur ce point :

« Ce n'est que dans le cas où, soit l'Allemagne, soit l'Autriche ou l'Italie, même isolément, procéderait à une mobilisation de l'ensemble de ses forces que la Russie et la France pourraient être justifiées à mettre immédiatement et sans concert préalable, sur le pied de guerre, toutes leurs forces disponibles. La gravité d'une pareille mesure est telle qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour écarter toute obscurité dans l'article qui s'y réfère ». (3e *Livre jaune*, n° 75.)

Qui donc a pris l'atroce initiative d'autoriser la Russie à violer l'article 2 de la convention et à ordonner sa mobilisation générale alors qu'aucune des puissances de la Triple Alliance n'avait pris de mesure agressive envers elle ? A quel moment, en quels termes, dans quelles conditions y a-t-elle été autorisée ? Qu'on ouvre le *Livre jaune!* La dépêche décisive, celle qui, le 29 juillet 1914, jour du retour à Paris de MM. Poincaré et Viviani, a porté à la Russie la déclaration solennelle que la Russie « pouvait compter entièrement » sur l'appui de son alliée n'y figure même pas et on n'en trouve une trace que dans le *Livre orange russe* (n° 58).

Sur ce point, mon cher Président, dont l'évidence matérielle est incontestable et éclatante, où est l'enquête de la Ligue des Droits de l'Hom-

me ? Quel effort a-t-elle fait, depuis si longtemps que les Livres diplomatiques sont sous ses yeux, pour chercher la vérité et pour la faire connaître, conformément à son imprescriptible devoir ? Mais s'est-elle même donné la peine de lire les *Livres jaunes* avec soin?

Voici pourtant qu'un nouveau document, un nouvel aveu, dont la brutalité a justement déconcerté l'honorable M. Denys Cochin (*Figaro*, 18 janvier 1921), vient jeter dans le débat une clarté soudaine et foudroyante. C'est le récit que M. Maurice Paléologue a publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1921.

Sans doute, M. Paléologue ne révèle pas toute la vérité. Il n'est pas encore autorisé, évidemment, à faire connaître le texte de la dépêche du 29 juillet 1914 qu'il est allé communiquer à M. Sazonoff. Mais son silence lui-même est, à cet égard, suffisamment éloquent. Et, d'autre part, ce qu'il laisse entendre est absolument décisif.

Selon notre ancien ambassadeur à Pétersbourg, c'est le 29 juillet que, dans la nuit, la Russie a pris l'initiative de mobiliser *secrètement*, c'est-à-dire, aux termes précis et formels de la convention franco-russe, interprétée par le général de Boisdeffre et par le tsar Nicolas II, DE DÉCLARER LA GUERRE AUX EMPIRES CENTRAUX.

A onze heures du soir, Nicolas Alexandrovitch Basily, vice-directeur de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, s'était présenté à l'ambassade de France à Pétersbourg. Il ve-

nait annoncer que le gouvernement russe s'était déterminé :

« 1° A ordonner, cette nuit même, la mobilisation des treize corps destinés à opérer contre l'Autriche-Hongrie ;

« Et 2° à commencer *secrètement* la mobilisation générale » (1).

Et j'en reviens à la réponse si étrangement décourageante et dilatoire que M. Philippe Berthelot opposait au comte Szecsen, le 31 juillet 1914, à onze heures et quart du soir : « Il est bien tard » et « nous sommes gagnés par les événements ». Oui, certes, il est bien tard. Mais comment M. Philippe Berthelot le sait-il?

---

(1) Rien de tout cela ne figure au *Livre jaune*. Du reste, M. Paléologue déclare qu'il s'abstient de transmettre la seconde partie de cette communication sensationnelle. En revanche on trouvera au *Livre jaune* (n° 117) une dépêche de M. Viviani, en date du 31 juillet (9 heures du soir) où il écrit : « J'ai répondu à l'Ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une *prétendue* mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes... »

Cette dénégation prend tout son sens si on la rapproche de la dépêche adressée par M. Isvolski, le 31 juillet, à M. Sazonoff et que le professeur Pokrowski a retrouvée en 1917 dans les archives russes :

« Margerie (Directeur des Affaires étrangères) auquel je viens de parler me disait que le gouvernement français, qui ne veut aucunement se mêler de nos préparatifs militaires, considérerait comme on ne peut plus souhaitable, en raison des pourparlers continus pour conserver la paix, que ces préparatifs eussent un caractère aussi peu ouvert et provoquant que possible. Le Ministre de la Guerre (M. Messimy) qui développait la même idée, disait de son côté au comte Ignatieff que nous pourrions déclarer que, dans l'intérêt suprême de la paix, nous étions prêts à ralentir pour le moment les mesures de mobilisation, ce qui ne nous empêcherait pas de poursuivre les préparatifs militaires et même de les renforcer, en nous abstenant autant que possible de transports de troupes en masse. »

Si la catastrophe prodigieuse est devenue inévitable, c'est le fait de la mobilisation générale russe. A ce moment même, en effet, — onze heures vingt-cinq du soir, suivant M. Paléologue — le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, est dans le cabinet du comte Sazonoff à Pétersbourg. Après avoir vainement demandé, soit à l'empereur Nicolas lui-même (3 heures de l'après-midi), soit à M. Sazonoff, de « démobiliser », il dépose l'ultimatum selon les termes duquel l'Allemagne accorde douze heures à la Russie avant de mobiliser à son tour (1). Et pourtant, à cette heure suprême encore, n'est-il pas possible de négocier? N'est-il pas possible de maintenir la paix ? Il suffit de le vouloir. Que la France appuie résolument la démarche de l'Autriche auprès de Belgrade et auprès de Pétersbourg, c'est fini ! Il n'y a plus de guerre. Que fait notre diplomatie ? Elle dort. Sept heures plus tard, pourtant, elle prend souci de ses responsabilités. C'est à six heures du matin, en effet, que M. Philippe Berthelot s'aperçoit qu'il commettrait une faute s'il laissait la démarche autrichienne, non pas sans aucune sanction — il est évident que la possibilité lui échappe d'en donner sous sa seule signature — mais sans la notifier tout au moins à quelques-uns de nos ambassadeurs. Il envoie donc à Pétersbourg, à Rome et à Vienne — pourquoi néglige-t-il Ber-

(1) Le lendemain, 1er août, lorsque le comte de Pourtalès apporte la déclaration de guerre, c'est lui qui éclate en sanglots devant M. Sazonoff impassible (Paléologue, p. 263).

lin et Belgrade, on ne sait ! — la dépêche dont M. Victor Basch nous a donné lecture. Et cette dépêche, vous l'avez vu par vous-même, ne comporte et ne pouvait comporter — je le reconnais volontiers — aucun conseil de paix, aucune volonté pacifique, ni aucune direction dans le sens d'un règlement amiable du conflit.

C'est sur ce document, pourtant, mon cher Président, que vous vous fondez pour déclarer que le gouvernement français a fait tout ce qu'il pouvait faire en faveur du maintien de la paix. Or, c'est le contraire de la réalité. Le quai d'Orsay a été réduit, tout le *Livre jaune* l'atteste, au rôle d'une agence de transmission de dépêches.

Mais il pouvait agir. Il devait agir. Il devait exercer sur la Russie l'action modératrice que la sécurité de l'Europe exigeait, encore que M. Philippe Berthelot la dénonçât comme un « piège ». Il devait, d'autant plus que l'Autriche entrait en composition, exiger que la mobilisation russe fût arrêtée. A ce moment suprême, le gouvernement français devenait, en fait, l'arbitre de la paix et de la guerre. Sans le concours de la France, la Russie ne pouvait plus rien et son action provocatrice avortait, car la certitude de l'appui complet de la France seule lui avait donné l'audace de se lancer dans la folle aventure...

Pourtant, nous aurons la guerre ! Ainsi le veut l'indécente ironie de l'Histoire. Des millions et des millions d'hommes vont donner et recevoir la mort parce qu'il convient à la Russie de se

constituer le paladin de l'indépendance des Serbes, elle qui traite les Finlandais, les Polonais et les Juifs de la manière qu'on connaît ! Et lorsque, documents en mains, nous attirons l'attention de l'opinion sur la duplicité de notre diplomatie secrète, la Ligue des Droits de l'Homme se tourne contre notre modeste Société d'Etudes. C'est de nous que vient tout le mal. Et devant les portraits stupéfaits de Trarieux, de Duclaux et de Francis de Pressensé, elle nous somme, au nom de la raison d'Etat, de renoncer à poursuivre la recherche de la Vérité !

IV

Dès le 29 juillet, date du retour à Paris de MM. Raymond Poincaré et René Viviani, notre diplomatie a complètement abdiqué entre les mains du gouvernement russe — « le régime le plus corrompu de l'Europe », comme l'a justement qualifié le prince Lvof en succédant au tsar. C'est le 29 juillet, en effet, à une heure qu'on ne peut déterminer, puisqu'il n'en existe de traces ni dans les communiqués officiels ni dans le *Livre jaune*, que M. René Viviani déclare à M. Isvolski que la Russie peut compter sur le concours de son alliée (*Livre orange russe*, n° 55). Un peu plus tard, semble-t-il, mais à un moment qu'on ne peut pas mieux déterminer, puisque le *Livre jaune* est muet cette fois encore — ce qui ne provoque, cela va de soi, aucune enquête de la Ligue des Droits de l'Homme —

le gouvernement télégraphie à M. Maurice Paléologue de porter à M. Sazonoff, au nom de la France, l'assurance que la Russie peut compter « entièrement » sur son alliée. Cet engagement total, qui est fait sans discernement, sans réserve, sans précaution, sans condition, sans garantie, sans que la France conserve même un droit élémentaire de contrôle ou de discussion, la Russie l'entérine avec une particulière solennité (*Livre orange russe,* n° 58). C'est un mandat signé en blanc qui est mis au service de ses ambitions et dont elle pourra faire l'usage qu'il lui plaira. Elle sait que, quoi qu'il arrive, la France paiera !

Aussitôt l'engagement signé, les mesures qu'il comporte sont prises. Vous l'avez vu, M. Paléologue en fait l'aveu formidable : c'est dans la nuit même que la mobilisation générale russe est *secrètement* décrétée. D'après M. Paléologue (et d'après le procès Soukhomlinoff) il y aura un court arrêt dans la journée du 30. Incertain et irrésolu, Nicolas II a été ébranlé par une dépêche de Guillaume II et, malgré la résistance de ses généraux, il a arrêté un moment cette mobilisation générale qu'il vient de décréter. (M. Paléologue, *loc. cit.,* p. 258). Mais ce même jour, 30 juillet, à quatre heures du soir, M. Sazonoff réussit à le réconforter et à lui arracher l'ordre définitif qui mettra le feu au monde. Il lui a dit cette phrase où s'atteste une fois de plus la connivence complète de notre diplomatie:

— Si Votre Majesté arrête nos préliminaires

de mobilisation, Elle n'aura réussi qu'à disloquer notre organisation militaire et à *déconcerter nos alliés* (Paléologue, *loc. cit.*, p. 260).

— Allez téléphoner au chef de l'Etat-major, répond le tsar, que j'ordonne la mobilisation générale.

C'est donc l'action résolue de M. Poincaré sur cette âme vacillante et quelque peu falote qui l'emporte. Le tsar le proclamera lui-même l'année suivante en recevant M. Jean Cruppi :

— J'ai toujours présent à l'esprit le langage si ferme que m'a tenu le président de la République, le 22 juillet, au moment où il quittait la Russie (*Matin*, 26 août 1915).

Je reviens au 30 juillet. Ce même jour, M. Viviani, comme s'il n'était pas assez sûr d'avoir abdiqué entre les mains du gouvernement russe, insiste, derechef : « La France, télégraphie-t-il, est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance ». Et M. Paléologue, cette fois, reconnaît être allé porter cette dernière déclaration à M. Sazonoff qui consacre, en ces termes, la violation de la convention d'alliance franco-russe :

— J'étais sûr de la France.

Plus tard, dans un moment d'exaltation où se mêle à l'obscure épouvante du crime immense et inexpiable qu'il vient de commettre, la gratitude qu'il éprouve pour l'alliée sans le concours de laquelle la guerre n'était pas possible, le tsar Nicolas II prend M. Paléologue dans ses bras et l'embrasse.

— Monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, permettez-moi d'embrasser en vous ma chère et glorieuse France (*Revue des Deux Mondes, Loc. cit.*, p. 272) (1).

V

Ce qui nous désole le plus, au cours des recherches que nous poursuivons depuis six ans, ce n'est pas, mon cher Président, les désolantes constatations que nous sommes appelés à faire. La vérité, bien avant la guerre, était évidente pour tous ceux qui ont les yeux ouverts sur la vie politique de notre temps. En quoi l'attitude de notre diplomatie au cours des années 1912, 1913 et 1914 diffère-t-elle de son attitude actuelle ? N'est-ce pas le même esprit d'aventure et d'imprudence qui l'inspire ? Les mêmes hommes n'ont-ils pas conservé les mêmes méthodes? Ne poursuivent-ils pas la même funeste besogne? Ne sommes-nous pas, en 1921, aussi proches de la guerre qu'en 1914 ? Et ne combattez-vous pas, vous-même, de toute votre énergie, les procédés dont nous sommes aujourd'hui les témoins ?

Hé quoi! C'est offenser la raison que de

(1) M. Joseph Caillaux, dans son livre « *Mes Prisons* », raconte (page 91) qu'au mois de mai 1914 il eut l'occasion de rencontrer M. Louis, ancien ambassadeur de France à Pétersbourg : « L'ambassadeur me parle tout de suite des dangers de guerre qui menaçaient l'Europe, il me dit tous les périls de la politique que M. Poincaré poursuit en Russie avec le concours de M. Paléologue et de M. Isvolski, il m'affirme que le voyage que projette le Président de la République à Saint-Pétersbourg pour le mois de juillet peut, doit être gros de conséquences et il me demande de m'y opposer. »

prétendre que M. Raymond Poincaré n'est pas un pacifiste ? Mais M. Raymond Poincaré a-t-il jamais abandonné ses conceptions? Ne pense-t-il pas et n'agit-il pas comme il pensait et comme il agissait avant et pendant la guerre ? L'un des notoires dirigeants de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Alfred Westphal, le constatait l'autre jour dans l'*Ere Nouvelle* (16 janvier 1921) : M. Poincaré, déclare-t-il, n'a jamais eu d'autre politique que celle « du poing tendu ». C'est la vérité. Il en existe des témoignages innombrables. Pourquoi le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme perd-il tout sang-froid et crie-t-il au scandale dès qu'on offre de les lui exposer avec calme et d'une manière méthodique ?

En fait, M. Raymond Poincaré, tout en s'abritant en France derrière la politique russe, s'est attaché constamment, depuis son arrivée au pouvoir en 1912, à engager la Russie dans la voie de la guerre. Nous allons en donner les preuves matérielles. Mais avant d'examiner le rôle personnel de l'ancien président de la République, établissons, si vous le voulez bien, un fait précis et sur lequel il ne doit plus être possible de fonder la moindre controverse: la France, complètement étrangère au conflit qui a éclaté le 28 juin 1914, par le fait du double assassinat de Sérajevo, entre l'Autriche et la Serbie, n'est entrée dans la guerre que parce qu'elle s'y est considérée comme engagée par son traité d'alliance avec la Russie.

J'espère qu'il n'existe sur ce point fondamental aucun doute dans votre esprit. Aussi bien, il me suffirait, si vous n'admettez pas ce postulat, de vous rappeler les déclarations réitérées et concordantes des hommes d'Etat qui avaient qualité pour parler dans de pareilles circonstances. Ils ont fixé ce point d'une manière décisive :

Dès le 3 août 1914, sir Edward Grey l'affirme hautement devant la Chambre des Communes :

« Ils (le gouvernement français et la nation française) y sont impliqués (dans la guerre) par suite de leurs obligations d'honneur et une alliance précise avec la Russie. »

Le 1er juin 1917, M. Ribot, président du Conseil, ratifie, à la Chambre des Députés, la vérité proclamée par sir Edward Grey :

« Oui, dit-il, la France est entrée dans la lutte pour rester fidèle à ses engagements. »

Le 5 janvier 1918, le chef du gouvernement britannique, M. Lloyd George, le déclare à son tour aux délégués des Trade-Unions :

« La France, fidèle aux clauses de son traité avec la Russie, s'est tenue aux côtés de son alliée dans une querelle qui n'était pas la sienne. »

Enfin, le 11 janvier 1918, M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères, exprime la même pensée devant la Chambre des Députés :

« Nous avons soutenu tant que nous l'avons pu la politique de la Russie... Nous avons été

juqu'à l'accomplissement du devoir suprême. » (1).

Au-dessus donc des vaines contestations que ni vous ni nous ne sommes autorisés à formuler, il est désormais souverainement proclamé par les chefs responsables de l'Entente que c'est l'alliance russe qui a entraîné la France dans le conflit mondial. Voyons comment cette alliance a été comprise et appliquée par M. Raymond Poincaré, président du Conseil, puis président de la République, au cours des deux années et demie qui ont précédé la guerre.

Et d'abord, il importe de constater que l'inféodation de M. Raymond Poincaré à la politique, aux intrigues et aux ambitions russes fut absolue. Il en épousa jusqu'aux préjugés et aux superstitions. Empruntons-en, si vous le voulez bien, une preuve caractéristique aux archives mêmes de la Ligue des Droits de l'Homme.

---

(1) Et ces déclarations concordantes ont été définitivement et solennellement confirmées par M. Raymond Poincaré dans sa 6e conférence sur les *Origines de la Guerre* :

« Dans la nuit vers onze heures et demie (1er août 1914), M. Isvolski, très bouleversé, se présenta à l'Elysée et m'annonça la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. Il avait ordre de me demander ce qu'allait faire la France. « Le gouvernement, lui dis-je, va en délibérer. Je ne doute pas qu'il ne soit prêt à demander aux Chambres de remplir les obligations que l'alliance nous impose... »

Le Conseil des Ministres est aussitôt convoqué. Il se réunit dans la nuit à l'Elysée où M. Isvolski est resté :

« Je sortis un instant avec M. Viviani, continue M. Poincaré, pour répéter à l'ambassadeur (de Russie), au nom du gouvernement, ce que je lui avais dit personnellement, et il fut convenu que nous attendrions les événements, avant d'exécuter nos engagements d'alliés. (*La Revue de la Semaine*, 18 mars 1921, pages 273 et 274).

La Russie, on s'en souvient, avait, au mépris de nos principes et de nos lois, émis l'intolérable prétention d'instituer une discrimination entre les citoyens français qui pénétraient sur son territoire. Nos compatriotes israélites n'étaient pas admis à franchir la frontière. La Ligue des Droits de l'Homme protesta vivement, à maintes reprises, contre ce caprice autocratique et, à la suite d'une intervention pressante de MM. Francis de Pressensé et Ferdinand Buisson, la Chambre des Députés avait invité, dans l'intérêt de la dignité de la France, le ministre des affaires étrangères, M. Pichon, à négocier avec la Russie afin d'obtenir la suppression de ces mesures. Il était réservé à M. Raymond Poincaré de soutenir le paradoxe juridique que la thèse de l'autocratie russe était légitime. Sa lettre figure au *Bulletin Officiel* de la Ligue des Droits de l'Homme, année 1912, page 1180.

Le professeur Pokrowski (1), qui a pu compulser les archives de la diplomatie russe aussitôt après la révolution d'octobre 1917, constate que c'est à l'arrivée au pouvoir de M. Raymond Poincaré, en 1912, comme président du Conseil, que le ton des rapports de M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris, se modifie complètement. Pour la Russie, la grande, l'unique préoccupation diplomatique, c'est la possession des détroits du Bosphore et des Dardanelles. A la fin de 1911, de Pétersbourg on avait mandé à M. Isvolski de

(1) *Livre blanc allemand*, 1919, deuxième cahier, pages 109 et suivantes.

tâter la France à ce sujet. M. Caillaux était président du Conseil et M. Isvolski ne répondait à la brutale question ainsi posée qu'avec une prudente circonspection :

« Je crois vraisemblable, écrit-il, que le gouvernement français aura quelque appréhension à s'engager inconditionnellement dans le sens d'une reconnaissance de notre pleine liberté d'action dans les Détroits. »

Mais, bientôt, M. Raymond Poincaré succède à M. Caillaux : la prudence n'est plus nécessaire.

« La situation, dit le professeur Pokrowski, changea brusquement dès que les deux fonctions de président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères se trouvèrent réunies en la personne du président actuel de la République Française, Poincaré ».

Et, en effet, M. Isvolski, à partir de ce moment, est en relations « quotidiennes » avec M. Raymond Poincaré (1). C'est M. Poincaré qui prend l'offensive. Il expose spontanément à M. Isvolski (29 février 1912) qu'il est prêt « à entrer en pourparlers » avec la Russie à « presque tout moment ». Quelques mois plus tard, des négociations très importantes ont lieu pour la première fois entre les chefs d'Etat-major de la marine russe et de la marine française. M. Poincaré déclare que la France est prête à concentrer ses forces maritimes, « encore en temps de paix »

(1) *Poincaré a-t-il voulu la guerre ?* par F. Gouttenoire de Toury, page 146.

plus à l'est, c'est-à-dire vers Bizerte. Il s'agit, dans l'intérêt, paraît-il, des deux alliés, de faciliter à la Russie « la tâche de dominer dans la mer Noire, spécialement en exerçant une pression considérable, dit M. Isvolski, sur les flottes de nos adversaires possibles », l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. M. Isvolski constate que le chef d'Etat-major de la marine russe, le prince Lieven, tient cette décision pour un succès d'autant plus grand « qu'elle n'est conditionnée par aucun engagement » de la part de la Russie (18 juillet 1912).

Il résulte du rapport du professeur Pokrowski que M. Poincaré envisage froidement les choses et qu'il ne marque aucune hésitation. Il ne redoute pas l'éventualité de la guerre, bien au contraire. Et M. Pokrowski cite une lettre dans laquelle M. Isvolski expose l'opinion du président du Conseil français, lettre qui, suivant M. Pokrowski, rappelle Machiavel « par sa clarté et son exactitude » :

« M. Poincaré, écrit M. Isvolski, comprend parfaitement qu'un événement ou un autre, par exemple l'écrasement de la Bulgarie par la Turquie, ou une attaque de l'Autriche contre la Serbie, pourraient contraindre la Russie à sortir de sa passivité et à en venir d'abord à des démarches diplomatiques, puis à des mesures militaires contre la Turquie ou l'Autriche. » Que fera la France dans ces conditions ? M. Poincaré, foulant aux pieds les sages prescriptions du traité d'alliance, répond hardiment (12 septembre

1912) que la France donnera à la Russie son appui diplomatique le plus sincère et le plus énergique. Il ajoute toutefois que, dans cette phase des événements, le gouvernement français obtiendrait malaisément du Parlement ou de l'opinion publique la sanction de mesures militaires quelconques. Mais que le conflit entraîne la participation armée de l'Allemagne et la France aussitôt « reconnaît cela *a priori* comme un *casus fœderis* et n'hésitera pas une minute à remplir ses engagements envers la Russie ».

M. Poincaré insiste. Il revient fréquemment sur la même idée. Il s'attache à établir les conditions de la guerre prochaine. On trouve, dans un rapport de M. Isvolski en date du 17 novembre 1912, le programme précis de l'attitude qu'adoptera la diplomatie française en 1914 : « C'est à la Russie, dit M. Poincaré, qu'il appartient de prendre l'initiative dans une question dans laquelle elle est la principale intéressée ; le rôle de la France est de lui prêter son concours le plus effectif ». Et il ajoute : « Tout cela revient à dire que si la Russie fait la guerre, la France la fera aussi puisque nous savons que dans cette question (la question balkanique) derrière l'Autriche il y aura l'Allemagne » (1).

(1) M. Raymond Poincaré écrit dans le *Matin* du 20 décembre 1920 :

« L'alliance franco-russe, telle qu'elle avait été signée en 1892, portait la clause suivante, qu'on peut trouver au *Livre jaune* de 1918 : « Si la Russie est attaquée par l'Allemagne, ou par l'Autriche soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne. »

Sans doute ! Mais si la Russie, par une mobilisation *secrète*,

Le 18 novembre 1912, nouvelle dépêche de M. Isvolski. M. Isvolski, avant d'envoyer un précédent rapport (n° 369), a tenu « vu la gravité de la question » à le faire lire à M. Poincaré. Et, après avoir lu, M. Poincaré précise sa pensée belliqueuse : « Il doit être bien entendu que la France marchera dans le cas précis où se produirait le *casus fœderis* prévu par l'Alliance, c'est-à-dire si l'Allemagne soutenait par les armes l'Autriche contre la Russie ». Sur ce *casus fœderis* lui-même, aucune réserve. M. Raymond Poincaré l'accepte, au nom de la France, quel qu'il soit, sans examen, sans garanties, sans contrôle. Tous ces documents ont un sens précis : il suffit que la Russie trouve, dans sa rivalité avec l'Autriche, une raison quelconque d'amener l'intervention de l'Allemagne — et la France marchera.

Et ce n'est pas seulement avec M. Isvolski que M. Poincaré s'occupe activement, dans ses entrevues « quotidiennes », d'élaborer ses projets de guerre. Au cours d'un entretien avec M. Tittoni, ambassadeur d'Italie, il lui tient ces graves propos : « Si le conflit austro-serbe (nous sommes toujours en 1912) déchaînait une guerre générale, la Russie pourrait pleinement et entièrement compter sur le concours armé de la France. »

M. Tittoni se montre très ému de ces propos. Dans son rapport du 25 février 1913, le comte

provoque l'Allemagne à lui déclarer la guerre comme c'est le cas le 30 juillet 1914, la France lui doit-elle encore le concours de « toutes ses forces disponibles » ?

Benckendorf, ambassadeur de Russie à Londres, ne constate pas avec moins de surprise l'attitude guerrière des représentants de la France : « En récapitulant, écrit-il, tous ces entretiens (les entretiens de M. Paul Cambon) avec moi, en y ajoutant l'attitude de M. Poincaré — il me vient une idée qui ressemble à une conviction que, de toutes les puissances, c'est la France seule qui, pour ne pas dire qu'elle veut la guerre, la verrait sans grand regret ».

Cette politique agressive de M. Raymond Poincaré n'échappe pas à l'observation clairvoyante du baron Guillaume et du baron Beyens, ministres de Belgique à Paris et à Berlin. Les rapports qu'ils envoient à Bruxelles pendant cette période sont pleins d'avertissements significatifs (1). Le 21 février 1913, le baron Guillaume écrit de Paris:

« Dans les moments troubles où se trouve l'Europe, c'est là le danger que présente la présence de M. Poincaré à l'Elysée. C'est sous son ministère que se sont réveillés les instincts militaristes — et légèrement chauvins — du peuple français. On a vu sa main dans cette modification ».

Le 4 avril suivant, le baron Beyens écrit de Berlin qu'à Paris « on se laisse entraîner dans une voie qui peut conduire à une guerre générale ».

Le 17 avril, le baron Guillaume s'exprime en ces termes:

(1) *Documents diplomatiques* 1905-1914, Berlin, E. S. Mittler et fils, éditeurs, 1915.

« L'esprit public en France devient de plus en plus chauvin et imprudent. On devrait prendre des mesures pour arrêter ce mouvement que le gouvernement a véritablement encouragé depuis les incidents d'Agadir et la constitution du ministère Poincaré-Millerand-Delcassé ».

Il ajoute, le 12 juin :

« La propagande en faveur de la loi de trois ans destinée à amener un réveil de chauvinisme a été admirablement bien préparée et menée ; elle a commencé par servir à l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République, elle poursuit aujourd'hui son œuvre sans souci des dangers qu'elle fait naître ; le malaise est grand dans le pays. »

Le 16 janvier 1914, le baron Guillaume insiste :

« Ce sont MM. Poincaré, Delcassé, Millerand et leurs amis qui ont inventé et poursuivi la politique nationaliste, cocardière et chauvine dont nous avons constaté la renaissance. C'est un danger pour l'Europe — et pour la Belgique. »

Le 10 mars, il donne ces précisions :

« Il (M. Poincaré) est allé à Pétersbourg comme président du Conseil ; il y retournera dans quelques mois comme président de la République. Il y a envoyé récemment M. Delcassé (1) auquel il

(1) M. Paléologue donne, dans son récit de la *Revue des Deux Mondes* (page 287), un détail qui montre comment M. Delcassé entendait préparer la paix à Pétersbourg :
« J'ai prévenu Poincaré, écrit-il, que mon prédécesseur Del-

avait confié la mission de chercher par tous les moyens à exalter les bienfaits de l'alliance franco-russe, et à amener le grand Empire à accentuer ses préparatifs militaires. »

Mais combien plus saisissant encore, le dramatique récit que vient de publier M. Maurice Paléologue (*Revue des Deux Mondes,* 15 janvier 1921) sur le voyage de MM. Poincaré et Viviani à Pétersbourg, en juillet 1914 ! M. Paléologue nous apporte ici le précieux témoignage d'un ami d'enfance de l'ancien président de la République et d'un collaborateur étroitement mêlé aux événements qui ont précédé la guerre. Vous y verrez le portrait d'un chef, d'un vrai chef. M. Raymond Poincaré sait ce qu'il veut. Il sait où il va. Il agit. Il ordonne. Il inspire. Il est assez plaisant de constater que M. Paléologue n'accorde, en revanche, à M. René Viviani qu'une place subalterne, à peine équivalente à celle qu'occuperait le directeur du protocole ou le piqueur de l'Elysée. Mais c'est là, sans doute, pure méchanceté diplomatique. Au surplus, il ne s'agit que de M. Poincaré.

Dès son arrivée à Pétersbourg, M. Poincaré, suivant M. Paléologue, assume la direction du débat qui va s'instituer :

« Assis à l'arrière (du yacht impérial), l'Empereur et le Président entrent tout de suite en conversation, je dirai plutôt en conférence ; car il est visible qu'ils parlent d'affaires, qu'ils s'in-

cassé, s'était montré à peine poli envers cet homme très courtois (le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, doyen du corps diplomatique de Pétersbourg ».

terrogent réciproquement, qu'ils discutent. Comme de juste, c'est Poincaré qui dirige le dialogue. Bientôt c'est lui seul qui parle. L'Empereur ne fait plus qu'acquiescer ; mais toute sa physionomie témoigne qu'il approuve sincèrement, qu'il se sent en confiance et en sympathie. »

Le soir, au dîner de gala, c'est toujours M. Poincaré qui domine : « Dans ce cadre féerique (le palais impérial) l'habit noir de Poincaré, dit M. Paléologue, est d'un effet médiocre. Mais le grand cordon azuré de Saint-André qui lui barre la poitrine rehausse son prestige aux yeux des Russes. Et puis sa physionomie, comparée surtout à celle de son impérial hôte, est si intelligente, si vive, si décidée qu'il impose à tout le monde. Enfin, on s'est vite aperçu que l'Empereur l'écoute avec une attention sérieuse, une attention docile. »

Vient l'heure des toasts :

« La parole impériale, continue M. Paléologue, est écoutée avec recueillement ; mais c'est la réponse surtout qu'on souhaite d'entendre. Au lieu de lire son allocution, comme a fait l'Empereur, Poincaré la récite. Jamais sa diction n'a été plus claire, plus précise, plus mordante. Ce qu'il dit n'est que du fade verbiage de chancellerie ; mais les mots acquièrent dans sa bouche une force de signification et un accent d'autorité remarquables. Sur cette assistance élevée dans la tradition despotique et dans la discipline des cours, l'effet est intense. Je suis sûr que, parmi tous ces dignitaires chamarrés, plus d'un pense :

« Voilà comment devrait parler un autocrate. »

M. Poincaré ne se contente pas de parler. Il manœuvre. C'est un maître qui entend que les événements obéissent à son impérieuse volonté :

— Avez-vous des nouvelles de Serbie ? demande-t-il à l'ambassadeur d'Autriche avec une froide ironie.

— L'enquête judiciaire (sur le crime de Sérajevo) suit son cours, répond le comte Szapary.

— Les résultats de cette enquête ne laissent pas de me préoccuper, riposte agressivement M. Poincaré ; car je me rappelle deux enquêtes antérieures qui n'ont pas amélioré vos rapports avec la Serbie. — Vous vous rappelez, Monsieur l'Ambassadeur, l'affaire Friedjung et l'affaire Prochaska ?

A ces paroles malveillantes et offensantes, le comte Szapary répond en fort bons termes ; c'est son maître, en effet, le prince héritier d'Autriche qui, tout de même, a été assassiné. Mais M. Poincaré ne veut rien entendre et il menace directement l'Autriche :

— La Serbie, dit-il au comte Szapary, a des amis très chauds dans le peuple russe. Et la Russie a une alliée, la France. Que de complications à craindre !

Je vous le demande, mon cher Président, est-ce là le langage d'un homme de paix et qui entend arranger amiablement le redoutable conflit que le double assassinat de Sérajevo vient de provoquer ?

Plus tard, s'entretenant avec M. Paléologue,

M. Poincaré formule nettement le plan de conduite que le représentant de la France aura à suivre :

— Il faut que Sazonoff soit ferme et que nous le soutenions...

Puis vient le jour du départ. On échange les derniers toasts :

« Poincaré, dit M. Paléologue, lance comme un coup de clairon la phrase finale : « Les deux pays ont le même idéal de paix dans la force, l'honneur et la dignité ». Ces derniers mots, qu'on avait vraiment besoin d'entendre, déchaînent un orage d'applaudissements. Le grand duc Nicolas-Nicolaïewitch, la grande-duchesse Anastasie, le grand duc Nicolas-Michaïlowitch me jettent des regards flamboyants. »

La paix dans la force, tel est le programme pacifique que le chef de l'Etat français est allé préconiser à Pétersbourg dans le moment le plus critique que l'Europe ait jamais traversé !

Le lendemain, M. Sazonoff et sir Georges Buchanan se réunissent chez M. Paléologue afin de discuter sur la situation. M. Paléologue n'hésite pas à se prononcer pour une politique de « fermeté ». M. Sazonoff lui même en est ému :

— Mais, objecte-t-il, si cette politique doit nous mener à la guerre?...

Une telle considération n'est pas faite pour intimider le belliqueux représentant de la France. Il plaidera jusqu'au bout auprès de ses interlocuteurs en faveur de sa thèse féroce.

Il existe, au surplus, une preuve officielle et décisive que l'accusation dressée contre l'Allemagne d'avoir « déclenché les hostilités » n'est qu'une imposture destinée à tromper l'opinion des nations de l'Entente. Qu'on se rappelle les circonstances quelque peu théâtrales dans lesquelles, au mois de janvier 1919, la conférence de la paix nommait une commission chargée de rechercher les responsabilités du conflit mondial. C'est M. Lansing lui-même qui la préside. M. André Tardieu en est le rapporteur. Deux jurisconsultes éminents, M. Larnaude, doyen de la faculté de Droit, et M. de Lapradelle, professeur du droit des gens à la faculté de Droit de Paris, définissent, dans le rapport qui leur est demandé, ce qu'ils appellent « la responsabilité pénale de Guillaume II ». Vient le traité de paix qui, dans son article 231, stipule que l'Allemagne se reconnaît coupable et que c'est bien elle qui par son « agression » a « déclenché la guerre ». A ce moment, on demande à la Hollande de livrer le « coupable » à la justice de l'Entente. C'est M. Dutasta, secrétaire général de la conférence de la paix, qui dépose lui-même entre les mains du gouvernement hollandais le réquisitoire des Alliés. Que dit ce document ? Il énumère, les uns après les autres, tous les forfaits qu'il a été possible de relever contre les autorités civiles ou militaires de l'Allemagne. Mais de la responsabilité de la guerre, pas un mot. Le crime des crimes, celui que la diplomatie de l'Entente reproche officiellement depuis six ans au souverain

allemand, celui que réprouve et que condamne solennellement le traité de paix en sa totalité n'est même pas effleuré par voie d'allusion lorsqu'il s'agit de mettre Guillaume II en accusation au moyen d'un procès, devant un tribunal régulier!

VI

M. Victor Basch m'assure que M. Raymond Poincaré, encore que les recherches que nous poursuivons à la Société d'Etudes sur les origines de la guerre nous aient induit souvent à formuler de sévères critiques sur l'action qu'il a exercée, veut bien professer quelque estime pour mes collègues et pour moi-même. Je ne suis pas insensible à ce haut témoignage, mais je me garderai d'y répondre par de banales formules de politesse. M. Raymond Poincaré a joué dans le monde un rôle immense. Il appartient à l'histoire. Il a droit à la Vérité. Il est de taille à l'entendre.

Au surplus qu'il sache bien que nous avons abordé l'étude des origines de la guerre non seulement sans prévention contre lui, mais avec la sympathie que nous jugions devoir à sa haute et lucide intelligence. Il rappelait, il y a quelques jours (*Matin*, 20 décembre 1920), le discours prononcé par Jaurès le 21 décembre 1912 et dans lequel le grand martyr lui rendait hommage. Je le déclare à mon tour, pour ce que cela vaut et

simplement parce que cela est : si j'eusse été électeur au Congrès de Versailles, en 1913, c'est pour lui que j'aurais voté.

Sans doute, on disait alors, autour de nous : « Prenez garde ! M. Poincaré à la Présidence de la République, c'est la guerre ! » Nous étions nombreux à ce moment qui n'en voulions rien croire. M. Poincaré nous apparaissait comme un homme supérieur. Un tel homme n'était-il pas, par définition, incapable de faire la pire des erreurs? Nous étions convaincus que sa solide raison et le sentiment des responsabilités qui pèseraient sur lui, le ramèneraient invinciblement à la Paix.

Nous nous trompions, comme il arrive parfois quand on fait des prévisions dans le domaine de la politique. La guerre est venue. Mais, chose inconcevable, M. Raymond Poincaré, qui fut, dès 1912, ainsi que l'ont démontré tant de textes et de témoignages, l'irréductible champion de la guerre, s'est transformé tout à coup, dès le jour de la catastrophe, en un pacifiste déterminé, que « l'agression de l'Allemagne » a trouvé en pleine innocence de cœur et d'esprit.

Eh bien ! je le déclare nettement. Il y a dans cette attitude amoindrie et humiliée quelque chose qui est indigne de M. Raymond Poincaré. M. Raymond Poincaré était, au moment du déclenchement des hostilités, le maître souverain des destinées de la France. Il y avait dans le pli de sa redingote présidentielle, à son choix, la

paix ou la guerre. Il pouvait, comme on assure qu'il l'a dit au Conseil des Ministres, adopter l'une ou l'autre à son gré. Il est possible, s'il avait refusé d'accorder à la mégalomanie des politiciens russes le plein concours, l'adhésion sans réserve et sans garantie de la France, avec le sang de ses enfants, oui, il est possible que les hommes du régime autocratique russe en eussent éprouvé un peu de déception. L'alliance eût-elle été rompue ? La France se serait-elle trouvée contrainte de chercher d'autres alliances en vue de rétablir l'équilibre ? C'est là des considérations politiques sans valeur. En n'attaquant personne, la République française restait inattaquable.

Les archives diplomatiques russes montrent que telle ne fut à aucun moment la conception de M. Raymond Poincaré. Pressé de jouer un rôle actif dans la vie diplomatique de l'Europe, il adjure, dès son accession au pouvoir, en 1912, l'ambassadeur de Russie de lui faire confiance. Il demande au gouvernement russe de lui communiquer ses projets, ses plans, ses ambitions. Il en discute la réalisation dans ses entretiens « quotidiens » avec M. Isvolski. Il est un chef intrépide et agissant qui va jusqu'au bout de sa pensée, et qui en regarde les conséquences sans sourciller (1).

---

(1) Toute cette partie de notre démonstration est magistralement confirmée par les conférences si éloquentes et si suggestives que M. Raymond Poincaré a faites à la Société de géographie en février et en mars 1921 sur les *Origines de la guerre*.

Dans son dramatique récit de la *Revue des Deux Mondes,* M. Maurice Paléologue en a dressé un portrait plein de fierté — et qui est assurément ressemblant. C'est en souverain que M. Raymond Poincaré est arrivé à Pétersbourg en juillet 1914 au milieu de la tempête provoquée par le double assassinat de Sérajevo. Aussi bien, ce voyage lui-même n'était-il pas l'indice d'une volonté en même temps audacieuse et forte? Qui donc, dans un pareil moment, aurait osé en prendre la responsabilité à la face du monde? M. Poincaré le fit. Il donna à cette manifestation son plein et ferme caractère. Et quelle énergie patiente et obstinée pendant ces quatre années et demie de massacre général où il montra l'exemple du sang-froid le plus intrépide! Pas une fois un mot d'inquiétude ou de doute, de souffrance ou de pitié ne desserra ses lèvres fermées. Et c'est cet homme, forgé dans le métal le plus dur, qui répudierait aujourd'hui l'œuvre maîtresse de sa pensée et de sa vie?

Qu'on se souvienne de l'article que M. Colrat, un autre ami personnel de M. Poincaré, a publié dans l'*Opinion* du 14 décembre 1918! A cette époque encore, la censure exerçait sur tout ce qui s'imprimait en France un contrôle rigoureux. M. Colrat aurait-il pu attribuer publiquement à M. Poincaré la responsabilité de la politique qui a provoqué la guerre s'il n'y avait été expressément autorisé?

« Metz et Strasbourg retrouvés, s'écrie-t-il, ce n'est pas seulement l'œuvre magnifique de nos

soldats, des vivants et des morts, des morts plus encore que des vivants — c'est l'aboutissement d'une politique... M. Raymond Poincaré l'a faite avec une adroite persévérance qui sacrifiait, quand il le fallait, l'accessoire au principal, les moyens au but, les hommes à l'œuvre... » La vérité, encore une fois, elle est là !... Pourquoi M. Poincaré ne l'affirme-t-il pas ? Pourquoi ne revendique-t-il pas fièrement, noblement, résolument, le rôle qu'il a joué ? Ce rôle, quelques pacifistes entêtés, quelques moralistes épars, quelques philosophes idéalistes peuvent le condamner. Mais chacun ne sait-il pas qu'il répond au sentiment profond de la foule innombrable pour qui la gloire militaire et la force conservent leur immense prestige ? Au surplus, est-ce que jamais, sans M. Poincaré, l'Alsace et la Lorraine seraient redevenues françaises ?... Oui, comme le dit M. Colrat, c'est à lui, c'est à sa politique hardie, implacable que Metz et Strasbourg doivent d'être réintégrés aujourd'hui dans le territoire national. Oui, M. Poincaré a imposé son plan à la Russie d'abord et à la France ensuite ! Oui, c'est lui qui, avec une infatigable « persévérance », s'est frayé un chemin à travers les mille difficultés suscitées par les rivalités de partis. Oui, c'est lui qui a renversé dans la poussière la fragile barricade que les pacifistes avaient élevée et que, d'ailleurs, ils eurent grand soin d'abandonner dès qu'ils aperçurent le danger personnel qu'ils pouvaient courir !... Pourquoi, ayant la double gloire d'avoir conçu

ce plan héroïque et formidable et de l'avoir réalisé jusqu'au bout, pourquoi plaide-t-il chétivement aujourd'hui non coupable ? Pourquoi s'attache-t-il à nous faire croire, contre l'évidence, que la France serait restée immobile si, le 3 août 1914, l'Allemagne ne lui avait pas déclaré la guerre ? A-t-il besoin de circonstances atténuantes ? A-t-il besoin de s'excuser d'avoir pleinement réussi ?

Ah! sans doute, le succès n'a pas été aussi complet qu'on l'eût souhaité! On s'est trouvé contraint de faire la guerre à crédit. Il y a aujourd'hui cinq cents milliards de dettes à payer...

Mais que pèse cette modeste et transitoire plaie d'argent auprès du triomphe immémorial? L'histoire est là! Elle enregistre inexorablement tous les gestes, tous les actes, toutes les pensées. Que l'Homme que M. Raymond Poincaré a voulu être se lève donc et qu'il dise: C'est moi qui l'ai fait! Qu'il cesse de ruser! Qu'il cesse de se ravaler à la mesure d'un politicien subalterne que les événements ont surpris et qui n'a su ni les prévoir ni les dominer ! Loin de lui ces arguties misérables qui sont d'un avocat retors peut-être, mais non de l'homme d'Etat qui aura exercé sur le destin du monde l'influence la plus prodigieuse que l'humanité ait jamais connue! Oserai-je le lui dire? Quand on a réalisé, comme lui, la totale ambition de sa vie, quand on a accompli, comme lui, dans toute son inflexible rigueur, la tâche entreprise, et

quand il ne reste plus, pour la parachever, qu'à la sceller de sa signature, on signe! (1)

Croyez, etc...

Mathias Morhardt.

Ancien Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le 31 mars, enfin, nous avons adressé à M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme, une dernière lettre ainsi conçue :

Paris, le 31 mars 1921.

Monsieur le Président,

Chargé de procéder à une enquête sur les circonstances dans lesquelles M. Lardy, ministre de Suisse, a fait, au nom de l'Autriche-Hongrie, le 1er août 1914, une démarche en faveur du maintien de la paix, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne et vice-président du Comité Central, nous a communiqué, dans notre séance du 18 décembre dernier, une série de documents recueillis au ministère des Affaires étrangères. Quelques-uns de ces documents ont été publiés dans l'*Ere Nouvelle* du 27 décembre 1920, et reproduits dans les *Cahiers des Droits de*

(1) Il faut lire, dans la quatrième conférence de M. Raymond Poincaré (*Revue de la Semaine illustrée,* 4 mars 1921, pages 9 et suivantes), l'exposé des démarches si impérieuses et si pressantes dont il prit l'initiative en octobre 1912 afin de « localiser » la guerre des Balkans, et qui lui valurent en même temps que l'hommage de Jean Jaurès, les compliments de M. de Kiderlen-Waechter et les éloges du *Fremdenlatt.* M. Poincaré sait prendre les responsabilités nécessaires quand il le juge bon. Et il sait faire la paix — quand il le veut!

l'Homme du 25 janvier 1921: je les ai examinés dans ma lettre précédente. Mais d'autres documents sont restés inédits. Je m'étais engagé, sur l'instante prière de M. Victor Basch, vous vous en souvenez, à ne les faire connaître qu'après qu'il les aurait publiés lui-même. Trois mois se sont écoulés. Je ne crois pas qu'il soit possible d'attendre plus longtemps. Aussi bien, ces documents ont été remis à M. Victor Basch pour être communiqués à la Ligue des Droits de l'Homme, c'est-à-dire à l'opinion publique tout entière. Et comme nos traditions ne nous autorisent ni à faire des enquêtes dont nous puissions accepter de cacher les éléments ou les résultats, ni à constituer dans nos archives des dossiers secrets, je prends la liberté de vous soumettre les graves constatations que l'un des documents confiés à M. Victor Basch et restés inédits jusqu'aujourd'hui m'a permis de faire.

Voici ce document tel que j'ai pu le copier sur la minute dactylographique que le ministère des Affaires étrangères a remise à M. Victor Basch:

« *Télégramme.*

« Paris, le 31 juillet 1914,

« Le ministre des Affaires étrangères, à ambassadeur français Pétersbourg.

« N° 483.484.

« Le gouvernement allemand, prétendant que le gouvernement russe a ordonné la mobilisation *totale* de ses forces de terre et de mer, a

décidé à *midi* de prendre toutes les dispositions que comporte l'état dit de « menace de guerre ».

« En me communiquant cette décision ce soir à 7 heures, le baron de Schoen a ajouté que le gouvernement allemand exigeait en même temps que la Russie démobilise. Si le gouvernement russe n'a pas donné une réponse satisfaisante dans un délai de douze heures, l'Allemagne mobilisera à son tour.

« J'ai répondu à l'ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une prétendue mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes que le gouvernement allemand invoquait comme raison des nouvelles mesures militaires qu'il prend dès aujourd'hui.

« Le baron de Schoen m'a demandé en terminant, au nom de son gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France ; je ne lui ai pas répondu. Il m'a dit qu'il viendrait prendre ma réponse demain samedi, à une heure.

« Je n'ai pas l'intention de lui faire une déclaration à ce sujet, et je me bornerai à lui dire que la France s'inspirera de ses intérêts. Le gouvernement de la République ne doit, en effet, compte de ses intentions qu'à son alliée.

« Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff, et de me renseigner d'urgence sur la réalité d'une prétendue mobilisation générale en Russie. Ainsi que je vous l'ai fait connaître, je ne doute pas que le gouvernement impérial, dans l'intérêt

supérieur de la paix, n'évite pour sa part tout ce qui pourrait ouvrir la crise.

Signé: VIVIANI. »

L'heure à laquelle ce télégramme a été expédié ne figure pas sur le document. Mais M. Victor Basch nous l'a indiquée à la séance du Comité Central du 18 décembre: 9 heures du soir.

Cette pièce, tous ceux qui ont lu le *Livre jaune* l'ont reconnue. C'est la dépêche n° 117.

Or, la copie remise à M. Victor Basch apporte la preuve que sur trois points au moins cette dépêche diffère du texte officiel qui a été publié dans le *Livre jaune.*

Texte du *Livre jaune* (1er paragraphe):

« Le gouvernement allemand a décidé à midi de prendre toutes les dispositions militaires que comporte l'état de danger de guerre. »

Le *Livre jaune* a supprimé les mots :

« Le gouvernement allemand PRÉTENDANT QUE LE GOUVERNEMENT RUSSE A ORDONNÉ LA MOBILISATION TOTALE DE SES FORCES DE TERRE ET DE MER. »

Texte du *Livre jaune* (4e paragraphe):

« Le baron de Schoen m'a demandé en terminant, au nom de son gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France. »

Le *Livre Jaune* a supprimé les mots qui devraient suivre immédiatement cette phrase: JE NE LUI AI PAS RÉPONDU.

Texte du *Livre jaune* (6e paragraphe):

« Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff... »

Le *Livre jaune* a supprimé les mots qui viennent ensuite: ...ET DE ME RENSEIGNER D'URGENCE SUR LA RÉALITÉ D'UNE PRÉTENDUE MOBILISATION GÉNÉRALE EN RUSSIE.

Nous nous réservons, mes collègues de la Société d'Etudes et moi, d'examiner ultérieurement le sens des modifications que le *Livre jaune* a apportées au texte officiel, dont la copie a été confiée à M. Victor Basch. Pour le moment, je ne me préoccupe que du problème de moralité publique que pose devant votre conscience cette triple adultération d'un document diplomatique signé Viviani. Et je m'adresse au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme dont la fonction essentielle est de garantir les citoyens contre de telles pratiques. Vous avez ce document entre les mains depuis plus de trois mois. Vous avez la preuve positive que les rédacteurs du *Livre jaune* ont modifié et tripatouillé une dépêche de notre diplomatie secrète Je suis convaincu que vous avez fait tout votre devoir et que vous avez procédé aussitôt à l'enquête que votre vigilance accoutumée vous imposait d'ouvrir. Je vous demande de nous en faire connaître les résultats sans délai.

Et bien que je ne veuille pas, ici, entreprendre un examen critique complet du *Livre jaune* — examen qui sera l'objet de nos publications ulté-

rieures, — je me permets, Monsieur le Président, de vous rappeler que, pour quiconque sait lire, le recueil officiel que notre diplomatie secrète a publié au début de la guerre est une œuvre dont la sincérité est manifestement suspecte.

Je n'insisterai pas sur la pièce n° 5 qui, datée du 30 juillet 1913, contient cette phrase fameuse: « Si l'Empereur (Guillaume II) est discuté, le Chancelier impopulaire, M. de Kiderlen fut l'homme le plus haï de l'Allemagne l'hiver dernier. Cependant, il commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche. » Que le brillant diplomate à qui on doit ce rapport mémorable ignorât que M. de Kiderlen-Waechter était mort le 30 décembre 1912, dans la matinée, exactement six mois auparavant, c'est, il faut le reconnaître, singulièrement propre à jeter le discrédit sur la publication officielle du gouvernement français.

Mais voici deux points infiniment plus importants:

1° M. Raymond Poincaré et M. René Viviani sont rentrés à Paris, après leur voyage à Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914. Ce jour-là même, le gouvernement français fait au gouvernement russe deux communications capitales. D'abord à M. Isvolski, M. René Viviani confirme (*Livre orange russe*, n° 55) « l'entière résolution du gouvernement français d'agir d'accord » avec la Russie. D'autre part, il envoie à M. Paléologue, à Saint-Pétersbourg, l'ordre d'aller déclarer à

M. Sazonoff que la Russie peut « compter entièrement sur l'appui de son alliée, la France ». (*Livre orange russe*, n° 58.)

Or, de ces deux communications, dont nous aurons à examiner le rôle plus tard et à voir notamment si elles n'ont pas exercé une influence décisive sur le gouvernement russe et sur l'ordre de mobilisation générale qui fut lancé quelques heures plus tard, il n'existe aucune trace au *Livre jaune*.

2° Il résulte des révélations que M. Paléologue a publiées dans la *Revue des Deux Mondes*, que l'ordre de mobilisation générale russe a été lancé *secrètement* dans la nuit de ce même jour (29 au 30 juillet). Retiré un moment par le tsar, à la suite d'une dépêche conciliante de l'empereur Guillaume II, il fut confirmé définitivement le 30 juillet à 4 heures après-midi. Cet ordre de mobilisation générale, lancé, comme je l'ai montré précédemment, au mépris du texte précis du traité d'alliance franco-russe, c'était désormais la guerre irrévocable. M. Paléologue en a, cela va de soi, informé aussitôt le gouvernement français. Il en existe une preuve matérielle dans les archives russes. Le matin du 31 juillet, en effet, il arrive à Saint-Pétersbourg un télégramme de M. Isvolski. L'ambassadeur de Russie atteste avoir vu la dépêche de M. Paléologue « qui confirmait la mobilisation générale et sans exception de l'armée russe. »

Or, non seulement cette dépêche que M. Isvolski a lue à Paris, et que M. Viviani ignore, ne figure pas dans le *Livre jaune*, mais le soir de ce jour, 31 juillet, à 9 heures, le chef du gouvernement français déclare à trois reprises (Voir plus haut le télégramme confié à M. Victor Basch) qu'il ne sait rien « d'une prétendue mobilisation *totale* de l'armée et de la flotte russes ».

Je demande au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme de dire si, dans l'intérêt de la vérité et de la conscience publique, il a procédé à une enquête minutieuse sur la suppression, dans le *Livre jaune*, de ces dépêches essentielles.

Veuillez agréer, etc...

Mathias MORHARDT,
Ancien secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

Imp. de la Société d'Etudes, 8, R. Monsieur-le-Prince, Paris (VIe).

ONT PARU :

G. DEMARTIAL. — **Les Responsabilités de la Guerre. — Le Patriotisme et la Vérité**, 1 brochure. Editions *Clarté*, Paris 1920 . . . . **1** fr.

G. DEMARTIAL. — **De quelques Dogmes sur les Origines de la Guerre**, rapport présenté au congrès de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme, 27 juin 1920, 1 brochure.

G. DEMARTIAL. — **Les Origines de la Guerre**. Le conflit austro-serbe et le gouvernement italien. *Rassegna internazionale* Nos 6-7, Novembre 1920.

Louis GUÉTANT. — **Rapport sur le Traité de Versailles et les Responsabilités de la Guerre**, 1 brochure, Imprimerie Traquet, Lyon 1921.

Fernand GOUTTENOIRE DE TOURY. — **Poincaré a-t-il voulu la guerre ?** Préface de Henri Barbusse, 1 vol. Editions *Clarté*, Paris 1920 . . . . **4** fr. **50**

Fernand GOUTTENOIRE DE TOURY. — **La Politique russe de Poincaré**, 1 brochure . . . . **1** fr. **50**

EN PRÉPARATION :

A. PEVET. — **Les Traités d'alliance tels qu'ils étaient en 1914**, 1 brochure. Editions *Clarté*.

A. PEVET. — **Les Responsables de la Guerre**, 1 volume.

MATHIAS MORHARDT. — **Le Crime de Sérajevo et la Guerre**, 1 vol.

MATHIAS MORHARDT. — **M. Raymond Poincaré et les Origines de la Guerre**, 1 brochure.

Imp. de la Société d'Études Documentaires, 8, rue Monsieur-le-Prince, Paris.